


RÈGLEMENT PARTICULIER ÉPREUVE DE LA COUPE DE NORMANDIE 2021

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe de Normandie	
Catégorie	SENIOR M21 M18F simple surclassement M18M (1 et 2) double surclassement M18M (3) simple surclassement (2003)	
Genre	MASCULIN ou FÉMININ	
Forme de jeu	2X2	
Constitution de l'équipe	Obligation d'être du même club	

Art 2 - PARTICIPATION DES ÉQUIPES D'UN MÊME GSA

Nombre maximum de collectifs engagés dans l'épreuve	24 à 36 par genre
Compétition nécessitant un droit sportif	0 euro par équipe
Date limite d'inscription	26 juin 2021
Date limite de confirmation via pay asso	Aucune

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS (EUSES) ET DES MANAGERS

Types de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Licence joueur BV ou Extension BV
Licence mutation autorisée pour les joueurs (euses)	OUI
Catégories autorisées pour les joueurs (euses)	
Sénior	Licence joueur BV ou Extension BV
M21	Licence joueur BV ou Extension BV
M18	Licence joueur BV ou Extension BV
Types de licence autorisée pour les managers	Tout type
Types de licence mutation autorisée pour les managers	Tout type
Si aucune licence	Interdit

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Le collectif doit être composé de joueurs (euses) d'un même GSA	
Nombre obligatoire de joueurs (euses)	2
Nombre de remplaçants	0

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel de compétition	SAMEDI (Féminin)	DIMANCHE (Masculin)
Plage horaire officielle de la compétition	De 10h00 à 19h00	De 10h00 à 19h00
Horaire officiel d'émargement	09h15	09h15
Horaire officiel d'implantation (début du premier match)	10h00	10h00

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES pour une implantation

Le samedi :

- ✓ 09h15-9h40 : émargement – présentation obligatoire des licences ou cartes d'identité et justificatifs de double surclassement
- ✓ 9h40-9h50 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 10h00 : Match
- ✓ À suivre +10 mn, match

Le dimanche :

- ✓ 09h15-9h40 : émargement – présentation obligatoire des licences ou cartes d'identité et justificatifs de double surclassement
- ✓ 9h40-9h50 : réunion technique – désignation des arbitres
- ✓ 10h00 : Match
- ✓ À suivre +10 mn, match

Art 7 - FORMULE SPORTIVE**ORGANISATION DE LA SPORTIVE**

L'organisateur définit la sportive suivant le nombre d'équipes présentes lors de l'émargement.

À chaque tour, l'organisateur détermine la composition des poules et les attributions des sites de compétition.

FORFAIT

Tout engagement oblige à se présenter au tournoi. La non-présentation au tournoi ou présentation d'un collectif incomplet entraîne :

- Forfait général du collectif. Le droit d'entrée n'est pas remboursé.

FORMAT DES MATCHS

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants. Les 2 premiers sets se jouent en 15 points (2 points d'écart) suivis, s'il y a lieu, d'un set décisif en 11 points (2 points d'écart). En fonction du nombre d'équipes présentes, cette règle pourra être aménagée par le Directeur du tournoi.

CLASSEMENT

Le classement au sein de chaque poule s'effectue de la façon suivante :

- Nombre de victoires
- Si égalité du nombre de victoires : nombre de points
- La répartition des points par équipe est la suivante :
Victoire 2/0 = 5 points ; Victoire 2/1 = 3 points ; Défaite 2/1 = 1 point ; Défaite 2/0 = 0 point
- Si égalité du nombre de points : coefficient sets
- Si égalité de coefficient sets : coefficient points
- Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux équipes ex aequo.

EN CAS DE BLESSURE

Si un joueur se blesse sans pouvoir reprendre sa place, le match en cours est déclaré perdu.

Pour la suite de la compétition, le collectif peut procéder de la façon suivante : prendre un joueur extérieur mais le match de la paire dont un des joueurs est blessé est considéré comme perdu.

Art 8 – BALLONS

Type de ballon autorisé	Wilson ou Mikasa ou Molten ou Copaya
Collectif devant fournir les ballons	Le club support et/ou la Ligue de Normandie de Volley-Ball
Nombre de ballons minimum mis à disposition	2 par terrains
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 9 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'ÉPREUVE

La ligue désignera un de ses représentants comme Directeur du tournoi.

Aux horaires prévus, chaque membre du collectif d'un club doit émarger sur le document prévu à cet effet, préparé par la ligue qui accueille la compétition.

À l'issue de l'émargement se tient la réunion technique de la compétition sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

Pendant la réunion technique, le Directeur de la compétition est présenté. Il est garant de la bonne gestion et administration de l'ensemble de la manifestation sportive dans le respect de l'application du présent règlement.

À l'issue du tournoi, le Directeur valide le « Relevé de résultats du tournoi ».

NOMBRE DE TERRAINS

- Pour le tournoi féminin : 3 terrains minimum.
 - Dimensions : 8m*16m / Hauteur du filet : 2m24

- Pour le tournoi masculin : 3 terrains minimum.
 - Dimensions : 8m*16m / Hauteur du filet : 2m43

TENUES

Dans la mesure du possible, chacun des membres du collectif devra porter un maillot identique, si possible avec le nom du club. Pendant les matchs, les deux joueurs de l'équipe devront porter une tenue identique et seront identifiés par les numéros de 1 à 2 mentionnés sur le haut de la tenue.

RÈGLES DE JEU

Durant les matchs, les règles du jeu appliquées sont celles définies par le Règlement FIVB de Beach Volleyball sauf pour le managérat pour lequel sont appliquées les règles définies dans le présent règlement.

MANAGÉRAT DES ÉQUIPES

La présence d'un manager est acceptée dans l'aire de jeu pour tous les matchs.

ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par une équipe ne jouant pas.

Dans le cadre de la formation, la CRA et l'organisateur pourront se servir du tournoi comme support. Cette formation devra être encadrée par un arbitre référent.

RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler auprès de la Ligue de Normandie de Volley-ball dès la validation de son engagement. Pour la saison 2021/2022 le montant de ce droit d'engagement est de 0 € par collectif.

RÉCOMPENSES POUR CHAQUE TOURNOI

T-shirt offert pour les 30 premières paires inscrites.

En Principal de chaque tournoi :

1^{er} : 1 kit de Beach-Volley d'une valeur de 200€.

2nd : Prise en charge d'une formation de Beach-Volley à hauteur de 150€.

3^{ème} : 5 ballons de Beach-Volley d'une valeur de 100€.

Pour les Consolantes de chaque tournoi :

1^{er} : deux trophées

2nd : deux médailles

Dans le cas d'un nombre inférieur à 7 équipes dans un tournoi alors il n'y aura pas de consolante.

ANNULATION DU TOURNOI

Uniquement prononcée par le Directeur en cas de météo de nature à mettre cause l'intégrité physique des participants. Dans ce cas précis, les engagements seront remboursés.

Art 10 – PRÉCONISATIONS POST COVID-19

LE MATÉRIELS PERSONNEL

Lors de la pratique, le matériel personnel du pratiquant ne doit ni être échangé ni partagé quelle que soit sa nature. Chaque pratiquant devra posséder sa propre bouteille d'eau, serviette, tee-shirt, casquette, lunettes de soleil, crème solaire, etc...

LE MATÉRIELS COLLECTIF

Si la pratique nécessite un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure remis au pratiquant ou affiché. La pratique de notre sport implique l'utilisation d'un matériel collectif (le ballon, filet). Par conséquent le directeur fournira **les ballons de beach, du spray désinfectant et du gel hydroalcoolique** (matériel à récupérer sur place).

Les participants seront sous la responsabilité d'une personne (appelé responsable covid) qui sera bien identifiée et inscrite auprès du directeur. Cette personne **sera garante de la bonne application des conditions sanitaires pendant la compétition** :

- **AVANT LE JEU** : gel hydroalcoolique sur les mains de l'ensemble des participants + passage des ballons sous spray désinfectant + spray désinfectant sur tout matériel commun susceptible d'être touché + s'assurer que tout participant a dûment rempli le questionnaire de santé et l'attestation de reprise et que l'organisateur en possède un exemplaire. La **personne responsable est responsable**, au début de la compétition de l'émergence **de tous les participants**.

- **PENDANT LE JEU TOUTES LES 15 MIN (ou à la fin de chaque set)** : changement de ballon + désinfection du ballon utilisé + passage des mains au gel hydroalcoolique de l'ensemble des participants. Pas de tape dans les mains entre les joueurs.

- **APRÈS LE JEU** : s'assurer de la désinfection de tous les ballons, poteaux, cadenas, tout matériel commun qui aurait été utilisé au cours de la séance.

PROTOCOLE MÉDICAL

Avant toute reprise, remplir le questionnaire de santé ci-après et le remettre avec la décharge à la personne responsable de la compétition.

Tout participant a l'obligation :

- de remplir les documents (questionnaire de santé + décharge) disponibles sur le site internet .
- de le transmettre au club soit directement par mail à lnvb.commissions@gmail.com ou encore sur place directement au responsable de la compétition.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les prescriptions de distanciation, dans la mesure du possible, et les prescriptions sanitaires générales s'appliquent. Il est donc recommandé de respecter les gestes barrières et avoir un masque en dehors de l'aire de jeu. Le responsable de la compétition se doit de faire respecter toutes les mesures sanitaires générales.